



COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

Département : Haute-Marne Arrondissement : Langres Canton : Villegusien le Lac

L'an deux mille six, le 10 avril 2026, le conseil municipal légalement convoqué le 30 mars 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur CUNIER Bénigne**

Étaient présents :

M. CUNIER Bénigne

Mme HANS Elvina

Mme JACOB Margaux

M. JACQUINET François-Xavier

M. LARDENOIS Yannick

M. LIRON Frédéric

M. SERGEANT Fabien

M. SOENEN Rodolphe

Mme PIECHUROWSKI Wladys

Mme VALDER Néle

Absent excusé : Mme TAILLARD Janick

Pouvoirs : **AUCUN**

1. Nomination du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la nomination de **M. JACQUINET François-Xavier**.

POUR 9 CONTRE 0

ABSTENTION 0

Arrivé de Yannick LARDENOIS

2. Procès-verbal du 21/03/2026 et Compte-rendu des diverses réunions (détails des factures à disposition).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le procès-verbal 21/03/2026, après lecture par Mme JACOB.

- pour l'emprunt à taux fixe à échéances que l'emprunt à long terme de 43000 € sur une durée de 10 ans
- Court terme relais de 24 mois pour la somme de 75600 €

Court terme relais de 24 mois correspondant à 90% du montant des subvention et/ou 100% du FCTVA

Montant sollicité : 75 600 €

- ✓ Durée : 24 mois

Conditions financières :

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,14%

- ✓ Périodicité de la facturation des intérêts : TRIMESTRIELLE
- ✓ Différé d'amortissement permettant le paiement du capital à terme
- ✓ Frais de dossier : 150 €
- ✓ Commission de non-utilisation : NEANT

Echéance		Montant échéance	Intérêts (=capi.)	Autres	Capital amorti	Capital restant du
Rang	Date					
	25/04/2026					75 600,00
1	25/07/2026	593,46	593,46			75 600,00
2	25/10/2026	593,46	593,46			75 600,00
3	25/01/2027	593,46	593,46			75 600,00
4	25/04/2027	593,46	593,46			75 600,00
5	25/07/2027	593,46	593,46			75 600,00
6	25/10/2027	593,46	593,46			75 600,00
7	25/01/2028	593,46	593,46			75 600,00
8	25/04/2028	76 193,46	593,46		75 600,00	
Total			4 747,68		75 600,00	

- **Moyen terme correspondant au montant HT du projet, déduction faite des subventions**

Montant sollicité : 43 000 €

correspondant au montant HT du projet, déduction faite des subventions attendues.

Conditions financières :

Durée	Trimestriel			Annuel		
	Taux	Echéance	Coût total	Taux	Echéance	Coût total
10 ans	3,65%	1 287,94 €	8 517,57 €	3,65%	5 209,54 €	9 095,44 €

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité les deux emprunts ci-dessus.

POUR 10

CONTRE

0

ABSTENTION 0

6. (D) Vote BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2026.

Le Maire effectue une présentation analytique du budget primitif EAU ET ASSAINISSEMENT 2026. Puis il présente la synthèse du budget primitif 2026

Prévisionnel
2026

Section d'investissement Dépenses 145 586.14 €

Recettes 145 586.14 €

Section de fonctionnement Dépenses 69 229.81 €

Recettes 69 229.81 €

La section fonctionnement présente un excédent de 45 730.81€.

Le budget de fonctionnement est donc en suréquilibre de 69 229.81 €

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget eau et assainissement 2026.

POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

7. (D) Vote BUDGET LOTISSEMENT 2026

Le Maire effectue une présentation analytique du budget primitif LOTISSEMENT 2026. Puis il présente la synthèse du budget primitif 2026

Prévisionnel
2026

Section d'investissement Dépenses 51 324.44 €

Recettes 51 324.44 €

Section de fonctionnement Dépenses 100 647.17 €

Recettes 100 647.17 €

Le budget de fonctionnement est donc en suréquilibre de 100 647.17 €

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget LOTISSEMENT 2026.

POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

8. (D) Vote BUDGET PRINCIPAL 2026

Le Maire effectue une présentation analytique du budget primitif PRINCIPAL 2026. Puis il présente la synthèse du budget primitif PRINCIPAL 2026

Prévisionnel
2026

Section d'investissement Dépenses 335 896.76 €

Recettes 335 896.76 €

Section de fonctionnement Dépenses 290 576.66 €

Recettes 290 576.66 €

Avec un excédent de 134 659.66 €

Le budget de fonctionnement est donc en suréquilibre de 290 576.66 €

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget principal 2026.

POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

9. (D) Délégués et suppléants COFOR SDED SIGERA.

DELEGUÉS COFOR

Sur l'invitation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit désigner en son sein 1 délégué titulaire ET 1 suppléant pour représenter la **Communes forestières Grand Est**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de nommer :

- **M. JACQUINET François-Xavier.**
- **Yannick LARDENOIS**

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 1

DELEGUÉS SIGFRA

Sur l'invitation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit désigner en son sein 4 délégués titulaires pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Région d'Auberive (SIGFRA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de nommer :

Délégués titulaires :

M. Yannick LARDENOIS

M. Frédéric LIRON

M. Bénigne CUNIER

Mme Elvina HANS

POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

DELEGUÉ SDED

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-2 et L5711-1 ;

Considérant les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant l'adhésion de la commune au SDED 52 au titre des compétences « énergie » ;

En application de l'article 19.1 des statuts du SDED 52, le conseil municipal doit élire 1 délégué pour représenter la commune au sein de la commission locale ccavm

Après en avoir délibéré à l'unanimité .10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

Le conseil municipal a élu pour siéger à la commission locale du SDED 52 :

- **M. SOENEN Rodolphe titulaire**

- **M. CUNIER Bénigne suppléant**

POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Questions diverses :

Préparation du 8 mai : la cérémonie aura lieu à 11h30 avec dépôts de germes à chaque monument, le verre de l'amitié sera prévu. Les habitants seront renseignés sur la planification de la cérémonie.

Constatation du 1^{er} adjoint d'un dépôt de cendres chaudes sur la montagne d'Eriseul, si les choses se reproduisent le parc national sera prévenu.

« Lecture du courrier reçu le jeudi 09 avril 2026, par mail, transmis par l'ensemble du Conseil d'administration envoyé par Mr Matthias Bourges, co – président la Maison de Courcelles adressé à Monsieur le maire, et Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, demandant plus de sécurité devant l'établissement de la Maison de Courcelles. »

Cette lettre évoque aussi un manque de places de parking, 16, pour faciliter le stationnement des véhicules qui en ont besoin. La direction de la Maison de Courcelles s'est par deux fois trompée, ce ne sont pas 16, mais, 26 places de parking qui ont été créées ainsi que deux arrêts minutes devant l'entrée. La création d'un passage piéton ainsi qu'une place handicapée comme l'oblige la législation.

Tout ceci, pour faciliter le bon fonctionnement de cette structure qui représente une vitrine commerciale pour notre commune, ont été réfléchis et mis en œuvre. La création de bornes électriques avait déjà été évoquée avec le SDED. La municipalité ne s'opposera d'aucune façon à ce que la Maison de Courcelles le fasse pour son compte et dans sa propriété.

Une délégation du Conseil Municipal s'est dite prête à rencontrer les intéressés en salle de Mairie communale pour réfléchir à ce sujet.

Fin du Conseil Municipal 22h30

